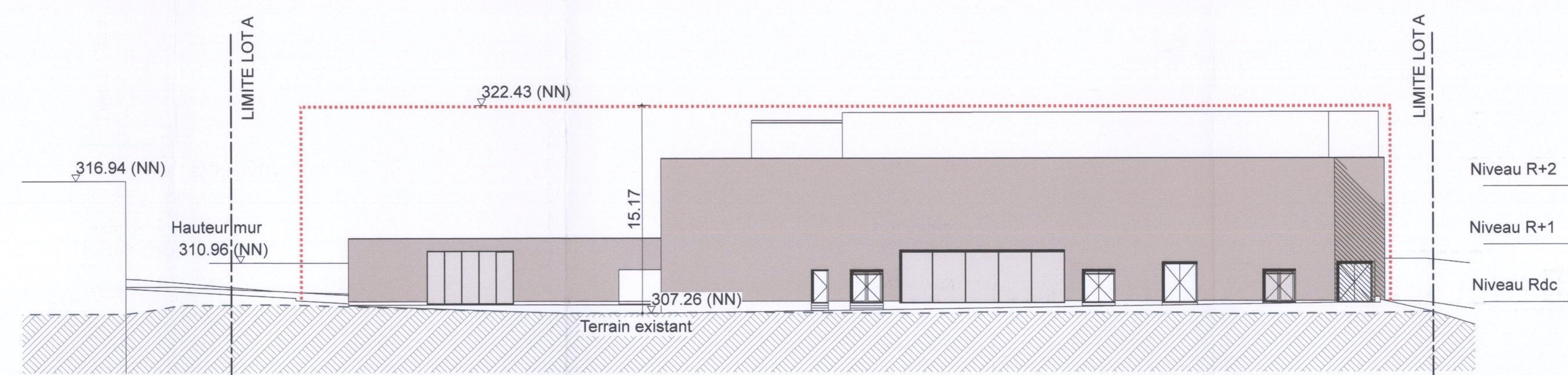
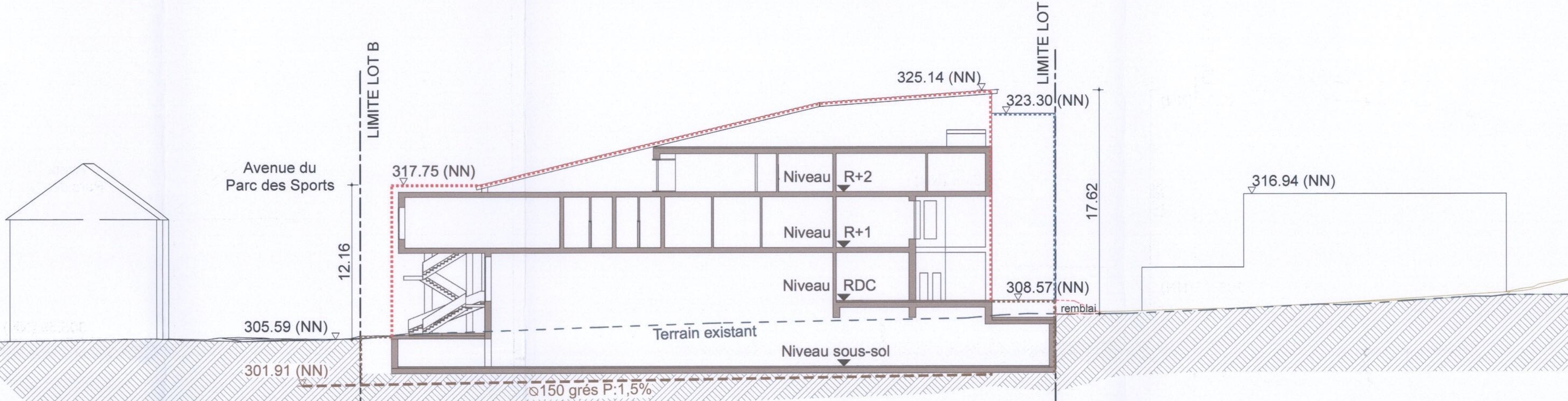
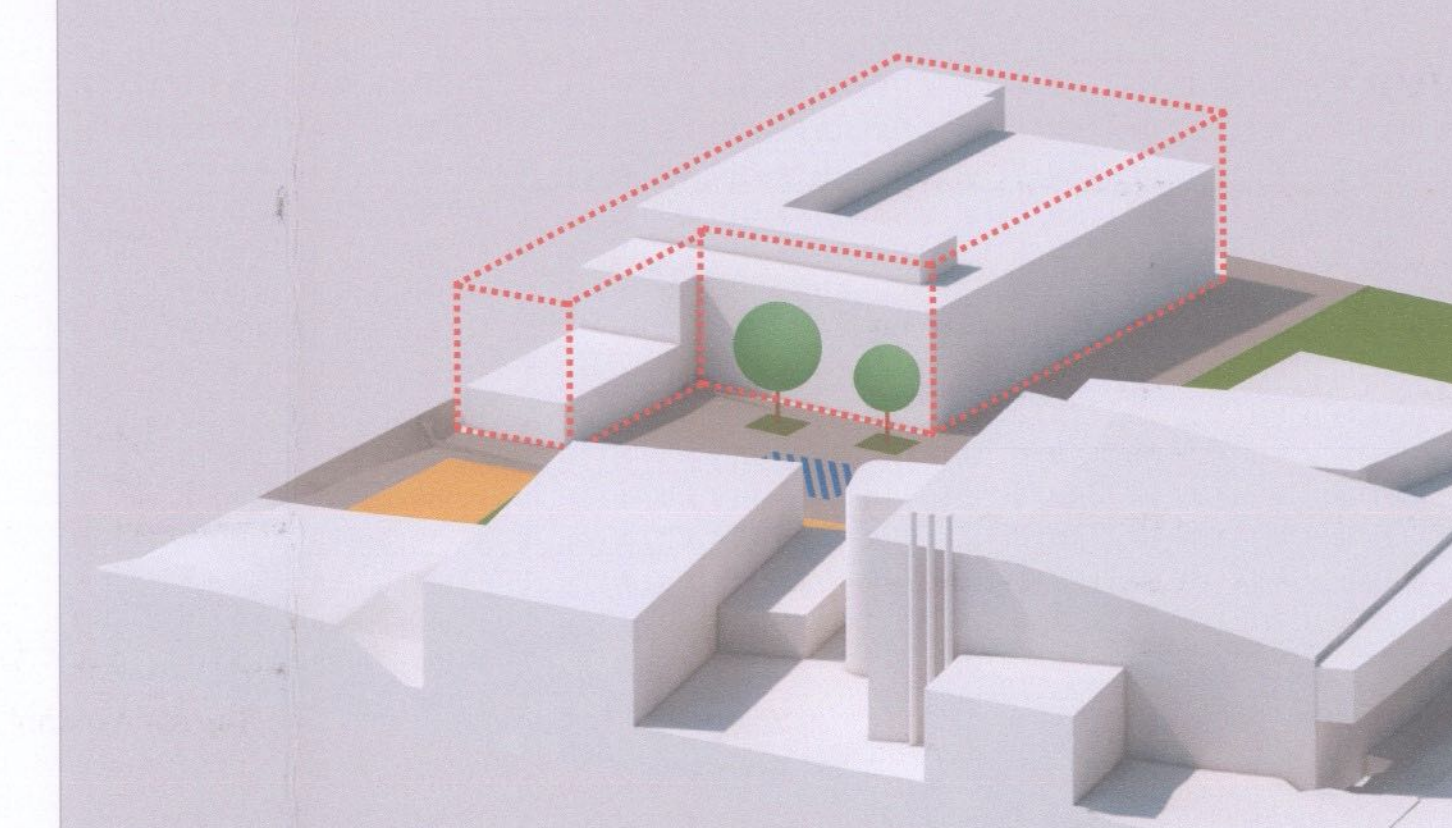




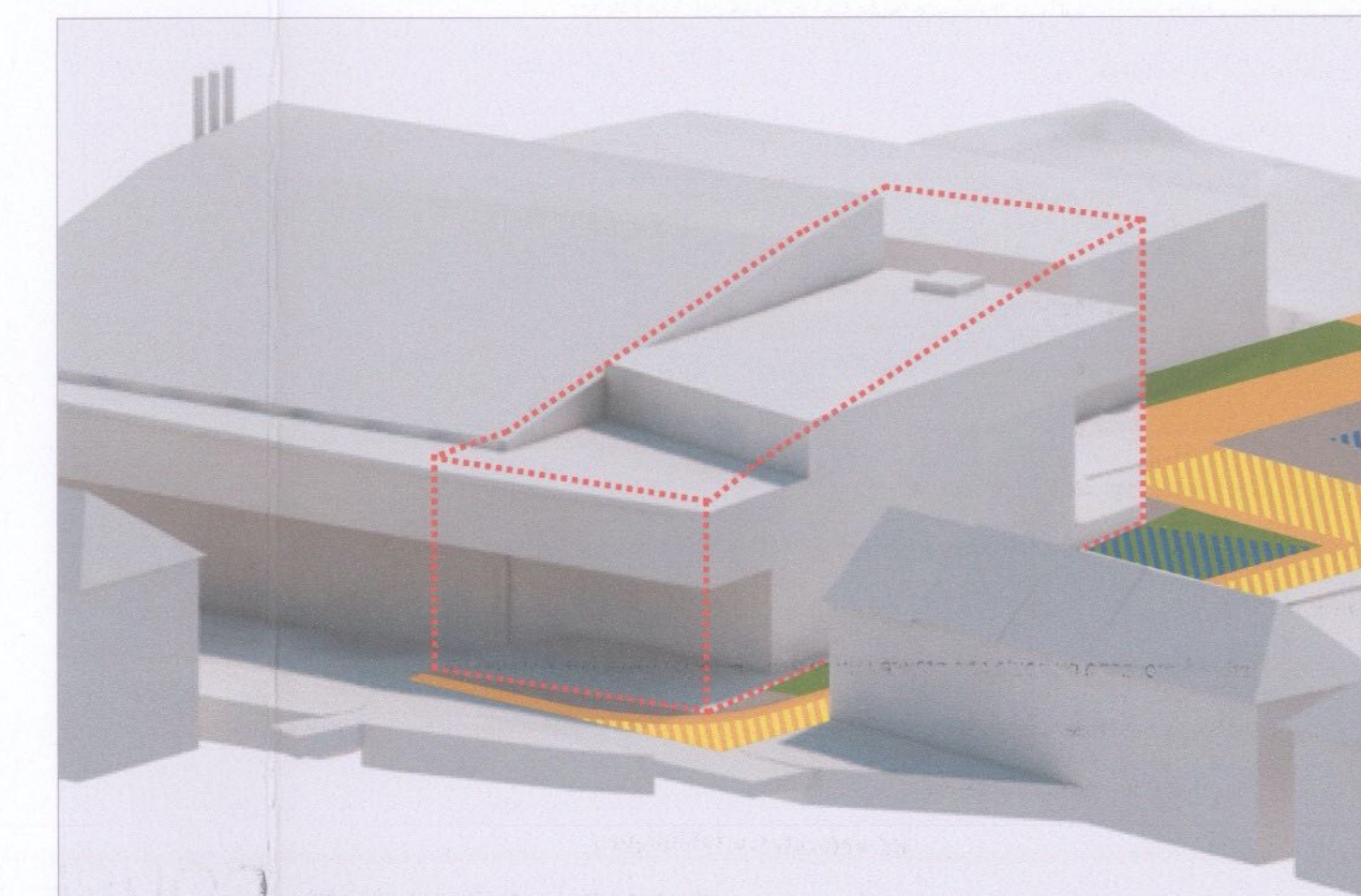
COUPE LOT A EVENTHALL



COUPE LOT B HALL DES SPORTS



VUE AXONOMETRIQUE (Eventhall)



VUE AXONOMETRIQUE (Extension Hall des Sports)



PLAN LOT A et LOT B (Eventhall et Extension Hall des Sports)

LÉGENDE:

Légende-type du plan d'aménagement particulier (correspondante à l'échelle: 1/500)

- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps

- Délimitation des lots / îlots**
- lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
 - îlot projeté

- Degré de mixité des fonctions**
- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

- Espaces extérieurs privés et publics**
- EVP: espace vert privé
 - EVP: espace vert public
 - ADJ: aire de jeux ouvert au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée / haie à conserver
 - muret projeté / muret à conserver

- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder

- Infrastructures techniques**
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
max	min	max	min
max	min	max	min

surface emprise au sol [m²]
surface de scellement du sol [m²]
type des toitures
type, disposition et nombre des constructions
hauteur des constructions [m]

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG

- Courbes de niveau**
- terrain existant
 - terrain remodelé

- Nombre de niveau**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
 - +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

- Hauteur des constructions:**
- ho-x hauteur à la corniche de x m
 - ha-x hauteur à l'acrotère de x m
 - hf-x hauteur au faîte de x m

- Types, dispositions et nombre des constructions:**
- oc constructions en ordre continu
 - onc constructions en ordre non continu
 - x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-nb x maisons en bande

- Type et nombre de logements**
- x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif

- Formes de toiture**
- tp toiture plate
 - tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faîte

INDICE	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
E		
D		
C		
B	06.02.2017	Délimitation des différentes zones du PAG
A	21.12.2016	Concept d'assainissement, réseau eaux usées, bassin de rétention

Maître d'ouvrage: **Ville de Differdange**

Projet: **PAP EVENTHALL & EXTENSION HALL DES SPORTS**

Phase: **PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER**

Contenu: **PLAN ET COUPE LOT A & LOT B AXONOMETRIE EVENTHALL & HALL DES SPORTS**

Personne de contact: **Frisoni Joël**

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: **28.10.2017**

Le Ministre de l'Intérieur: **Don Kersch**

Les plans et visualisations sont soumis aux droits d'auteur appartenant à ALLEVA ENZO ARCHITECTES & ASSOCIÉS S.À.R.L. Membres du C.O.A.U. : AP010547. Chaque nouvelle révision annule les précédentes. Ce plan ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation de l'Architecte. Les plans d'autorisation ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans de construction ou d'exécution. Le non-respect de ce nota engage la seule et entière responsabilité de l'exécutant.

Signature maître d'ouvrage: **Frisoni Joël**

Signature architecte: **Frisoni Joël**

Date: **28.10.2017**

Dressé :	JF
Vérifié :	LF
Date:	06.02.2017
Echelles :	1:250, 1:1
Plan N°	U004-PAP-07 B